

## Skyguide SA

**Internet** : [www.skyguide.ch](http://www.skyguide.ch)

**Siège** : Genève

**Forme juridique** : société anonyme

**Cotation** : non cotée

**Participation de la Confédération** : 99,94 %

**Conseil d'administration** : Aldo C. Schellenberg (Président), Doris Barnert, Linda de Winter, Cristina Feistmann, Dominik Hänggi, Annette Rinck, Andreas Schmid

**CEO** : Alex Bristol

**Organe de révision externe** : PricewaterhouseCoopers, Pully

### Brève appréciation des résultats de 2024

Skyguide assure sur mandat de la Confédération les services civil et militaire de la navigation aérienne en Suisse ainsi que dans les régions limitrophes. Le volume de trafic dans l'espace aérien contrôlé par Skyguide a augmenté de 10,2 %, dépassant pour la première fois le niveau d'avant la pandémie.

Selon le Conseil fédéral, Skyguide a partiellement réalisé ses objectifs stratégiques en 2024. La sécurité du trafic aérien a été garantie en tout temps. Les exigences de la convention de prestations conclue avec les Forces aériennes pour le service militaire de la navigation aérienne ont été remplies. Dans le domaine du service civil de la navigation aérienne, Skyguide n'a pas pleinement atteint les objectifs de performance fixés par la Commission européenne en matière de sécurité, d'efficacité des coûts, d'environnement et de capacité. Cela s'explique notamment par une croissance du trafic plus forte que prévu et par des efforts supplémentaires pour renforcer la stabilité du système, ce qui a entraîné des coûts supplémentaires.

La situation financière de Skyguide reste problématique. Malgré l'augmentation du trafic, le chiffre d'affaires a stagné et la hausse des coûts a entraîné une perte importante. En conséquence, le remboursement du prêt de 250 millions de francs accordé par la Confédération pendant la pandémie de coronavirus a été retardé ; seuls 15 millions de francs ont pu être remboursés au lieu des 35 millions prévus. Les objectifs d'économie liés au financement extraordinaire pendant la pandémie n'ont pas pu être atteints.

La réussite de Skyguide est dans une large mesure liée au cadre réglementaire, influencé par le système de référence européen. Ce dernier fixe le montant des redevances. Les négociations sont en cours pour la prochaine période de référence. Il n'est pas certain que Skyguide soit en mesure de couvrir les coûts d'exploitation dans les années à venir.

Dans cette situation, Skyguide doit redoubler d'efforts pour améliorer l'efficience des coûts sans pour autant compromettre la sécurité du trafic aérien. Cela n'est possible qu'avec la contribution des collaborateurs, étant donné que les frais de personnel représentent environ 70 % des coûts totaux. Skyguide est tenue d'élaborer avec les partenaires sociaux des solutions équilibrées et durables.

Chiffres-clés	2024	2023
<b>Finances et personnel</b>		
Chiffre d'affaires (mio CHF)	<b>524,6</b>	526,2
Résultat net (mio CHF)	<b>-12,4</b>	4,7
Total du bilan (mio CHF)	<b>478,0</b>	485,6
Ratio de fonds propres (%)	<b>38,0</b>	40,1
Effectif (nombre d'EPT)	<b>1 464</b>	1 413

### Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

Nombres de vols contrôlés (milliers)	<b>1 329</b>	1 206
Ø redevance de route (CHF)	<b>120,2</b>	120,2
Mouvements aériens militaires	<b>83° 519</b>	85° 237
Taux de couverture technique CP (%)	<b>115,5<sup>2)</sup></b>	110,3 <sup>2)</sup>
Taux de couverture économique CP (%)	<b>n/a</b>	n/a

### Contributions fédérales et redevances

Contributions fédérales (mio CHF) <sup>1)</sup>	<b>56,7</b>	57,1
Redevances (mio CHF) <sup>2)</sup>	<b>456,9</b>	436,7

<sup>1)</sup> Pour les prestations non couvertes dans les espaces aériens étrangers, pour les vols exonérés de redevances et pour U-Space selon les comptes de la Confédération

<sup>2)</sup> Redevances de navigation aérienne, y c. contribution couvrant les coûts des Forces aériennes

## A. Réalisation des objectifs en 2024\*

### 1. Orientations stratégiques

Skyguide a partiellement réalisé les objectifs assignés par le Conseil fédéral en 2024.

Durant l'exercice, Skyguide a contrôlé environ 1,3 million de vols civils et quelque 83 500 mouvements aériens militaires. Elle exploite deux grands centres de navigation aérienne à Genève et à Dübendorf et est présente sur douze autres sites (aéroports nationaux de Genève et Zurich, aérodromes régionaux et bases des Forces aériennes).

## *Les objectifs de performance européens pour le service civil de la navigation aérienne n'ont pas été atteints*

La sécurité du trafic aérien a été garantie en tout temps, mais toutes les exigences en matière de gestion des risques n'ont pas pu être satisfaites.

La ponctualité des survols à 95,3 % de survols était bonne, même si elle est légèrement inférieure à celle de l'année précédente (97,7 %), ce qui n'est pas surprenant compte tenu de la forte augmentation du volume de trafic. Parallèlement, les retards à l'arrivée aux aéroports nationaux dus à Skyguide ont augmenté. Les objectifs n'ont pas été atteints.

L'augmentation du volume de trafic a toutefois eu un effet positif sur l'efficience économique : Le coût moyen par mouvement de vol a baissé de 2,7 %. Toutefois, les redevances de Skyguide sont restées les plus élevées au sein du FABEC (association des services de navigation aérienne de l'Allemagne, de la France, de la Belgique, du Luxembourg, des Pays-Bas et de la Suisse). Les redevances ont été supérieures d'environ 21 % (survols) et 16 % (approches et départs des aéroports nationaux) aux valeurs cibles définies.

### *Souveraineté de l'espace aérien*

Skyguide a rempli toutes les exigences de la convention de prestations avec les Forces aériennes. L'exploitation du service de police aérienne a été assurée 24h/24.

### *Préparation pour anticiper le changement structurel à venir : retards dus à l'accent mis sur la stabilité des systèmes*

Skyguide a collaboré à différents projets et programmes relevant du projet de l'UE Ciel unique européen, en vue d'améliorer l'efficacité du système européen de navigation aérienne. La réalisation du projet innovant « Virtual Center Switzerland » (mise en réseau technique et opérationnelle des centres de contrôle de Genève et de Dübendorf), important pour Skyguide, a été retardée en raison des efforts déployés par Skyguide pour améliorer la stabilité des systèmes existants après la panne de plusieurs heures des services de la navigation aérienne en 2022.

## **2. Objectifs financiers**

### *Résultat négatif malgré l'augmentation du trafic*

Conformément à la loi, Skyguide est une société anonyme à but non lucratif. Le Conseil fédéral attend qu'elle fournit un résultat équilibré. Cet objectif n'a pas été atteint malgré l'augmentation du trafic. Après l'excédent enregistré l'année précédente (4,7 mio) dû à un effet spécial, l'exercice s'est soldé par des pertes statutaires de 12,4 millions de francs. En tenant compte des participations, il en résulte une perte consolidée de 18,9 millions de francs, car le dividende extraordinaire versé par la filiale Skysoft AG versé à Skyguide est éliminé lors de la consolidation. Ce résultat s'explique par la forte augmentation des frais de personnel et d'entretien, conséquence

de la croissance du trafic et par les efforts en vue d'améliorer la stabilité du système. Sans les effets spéciaux, à savoir la compensation des pertes accumulées pendant la pandémie de coronavirus avec les compagnies aériennes à hauteur de 43 millions de francs, la perte aurait été encore nettement plus élevée.

### *Poursuite des économies nécessaire*

Dans le cadre du paquet de mesures visant à maîtriser les conséquences de la pandémie de coronavirus, Skyguide s'est engagée à réduire ses coûts de 124 millions de francs cumulés d'ici 2024 par rapport à la planification financière initiale. Cet objectif n'a pas pu être atteint ; à la fin de l'exercice, la réduction cumulée des dépenses atteignait 58 millions de francs (45 % de l'objectif d'économies). Cela s'explique principalement par des dépenses supplémentaires imprévues pour améliorer la stabilité du système après l'incident technique survenu en 2022 et en raison de l'augmentation inattendue du volume de trafic.

La pression économique sur Skyguide se poursuivra dans les années à venir. Tandis que le financement du service de navigation aérienne dans le domaine militaire est assuré en totalité par le DDPS par le biais d'une convention de prestations, dans le domaine de l'aviation civile, le financement dépend du modèle de redevances européens. La Commission européenne souhaite que les redevances de navigation aérienne en Europe évoluent de manière modérée. Quelle que soit l'issue des négociations sur la prochaine période de référence, Skyguide sera contrainte d'appliquer une discipline stricte en matière de coûts afin de respecter les exigences européennes en matière d'efficience et de parvenir à un résultat équilibré, comme l'exige la loi.

### *Endettement toujours non durable*

Depuis que la Confédération a accordé un prêt de 250 millions de francs pendant la pandémie de coronavirus, l'endettement net dépasse le plafond fixé par le Conseil fédéral de 1 x EBITDA. Durant l'exercice, l'endettement net a baissé de 27 millions de francs. Toutefois, le taux d'endettement a augmenté en raison du mauvais résultat. Le Conseil fédéral attend toutefois de l'entreprise qu'elle fasse en sorte d'abaisser son endettement net en dessous de 1 x EBITDA à moyen terme.

### *Légère baisse des indemnités de la Confédération*

Durant l'exercice, les indemnités versées par la Confédération pour les charges de Skyguide dans les espaces aériens étrangers délégués, pour les vols exonérés de redevances ainsi que pour le nouveau service de navigation aérienne U-Space ont légèrement augmenté (-0,4 mio CHF).

### **3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance professionnelle**

Skyguide est un employeur conscient de ses responsabilités qui mène une politique du personnel moderne. Malgré la pression des mesures d'économies, Skyguide offre à ses collaborateurs des prestations sociales modernes et des conditions d'engagement concurrentielles.

L'âge minimum de la retraite pour les contrôleurs aériens a été relevé à 60 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le Conseil fédéral salue ce partenariat social constructif, qui est essentiel pour que Skyguide puisse faire face aux défis qui l'attendent.

Durant l'exercice, les effectifs ont augmenté de 3,6 % pour atteindre 1464 équivalents plein temps. La part de femmes dans l'entreprise a augmenté de 0,2 point de pourcentage pour atteindre 21,7 %. Dans les organes suprêmes de direction, la part des femmes s'élevait à environ 29 % (direction) et 57 % (conseil d'administration).

En 2024, Skyguide a formé 115 personnes, dont 86 futurs contrôleurs aériens, ce qui représentait 7,9 % de son personnel. La formation continue des collaborateurs s'est encore intensifiée ; les heures de travail qui y sont consacrées ont augmenté de près de 30 %.

### **4. Coopérations et prises de participation**

Au cours de l'exercice, Skyguide n'a conclu aucun nouvel accord de coopération avec des partenaires suisses ou étrangers. La coopération internationale (recherche et développement) s'est poursuivie dans le cadre des SES, SESAR et FABEC.

Toutes les participations et coopérations de Skyguide étaient conformes au droit aérien et respectaient les objectifs stratégiques du Conseil fédéral.

## **B. Rapport de l'organe de révision**

L'organe de révision externe confirme que les comptes annuels 2024 de Skyguide SA sont conformes à la loi suisse et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

## **C. Propositions à l'assemblée générale**

Les intérêts de la Confédération en tant qu'actionnaire de Skyguide sont représentés conjointement par le DETEC et le DDPS.

Pour l'assemblée générale ordinaire de Skyguide, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale

1. d'approuver le rapport annuel, les comptes annuels statutaires et les comptes annuels consolidés pour l'exercice 2024 ;

2. d'utiliser le bénéfice comme suit :

Bénéfice reporté :	119,4 millions de francs
Perte annuelle :	-12,4 millions de francs
Bénéfice résultant du bilan :	107,0 millions de francs

3. d'approuver la modification des statuts rendue nécessaire par la révision du droit de la société anonyme ;
4. de donner décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction pour l'exercice 2024 ;
5. d'approuver les propositions suivantes :
  - a) élire pour une période de deux ans Matthieu Henne en remplacement de Dominik Hänggi en tant que membre du conseil d'administration ;
  - b) nommer KPMG SA de Zurich, succursale de Lausanne, en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2025 ;
6. d'approuver, pour l'exercice 2026, les plafonds maximums de rémunération globale suivants :
  - a) 5 450 760 francs pour les membres de la direction ;
  - b) 156 560 francs pour le président du conseil d'administration ;
  - c) 358 440 francs pour les autres membres du conseil d'administration.

## **D. Décisions du Conseil fédéral**

Le 14 mars 2025, le Conseil fédéral a chargé le DETEC et le DDPS d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de Skyguide.